



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 2021
Français
Original : anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Vingt-quatrième session

Genève, 17-21 mai 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :
Thèmes prioritaires :
 - a) Utiliser la science, la technologie et l'innovation pour atteindre en temps voulu l'objectif de développement durable n° 3 concernant la vie en bonne santé et le bien-être ;
 - b) Tirer parti de la chaîne de blocs pour le développement durable : perspectives et difficultés.
4. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-cinquième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-cinquième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-quatrième session.



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-quatrième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2020/220 du 17 juillet 2020.

2. Conformément à la décision 2020/206 du Conseil économique et social, la Commission a élu, selon une procédure d'approbation tacite, par acclamation, le Bureau de sa vingt-quatrième session, composé comme suit (E/2020/31-E/CN.16/2020/4, par. 10) :

Président : Peter Major (Hongrie)

Vice-Présidents : A Min Tjoa (Autriche)

Kekgonne Baipoledi (Botswana)

3. La Commission a reporté l'élection des vice-présidents issus des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à la pratique de la Commission, l'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa vingt-quatrième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant. Le programme peut aussi être adapté compte tenu de la pandémie.

5. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la limitation des réunions physiques et des voyages internationaux, il est prévu que la Commission tienne sa session du 17 au 21 mai 2021 selon des modalités hybrides. Les réunions virtuelles se tiendront chaque jour selon un horaire réduit, de 14 heures à 16 heures (heure de Genève).

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

7. Sur recommandation de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa dix-huitième session, le Conseil économique et social a, en mai 2015, adopté les décisions 2015/243, 2015/244 et 2015/245, qui ont reconduit les dispositions relatives à la participation d'organisations non gouvernementales, d'acteurs de la société civile, d'acteurs universitaires et techniques et d'acteurs du monde économique, y compris d'entreprises privées, aux travaux de la Commission jusqu'à 2020. Il a également adopté la décision 2011/242, qui a prorogé le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, afin de permettre à celui-ci de mener à bien son programme de travail avec les ressources extrabudgétaires allouées à cette fin.

8. Il sera demandé à la Commission d'examiner, à sa vingt-quatrième session, les avantages de la participation à ses travaux d'organisations non gouvernementales, d'acteurs de la société civile, d'acteurs universitaires et techniques et d'acteurs du monde économique, y compris d'entreprises privées. Il lui sera demandé également d'examiner les travaux de son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes et de recommander au Conseil économique et social des mesures appropriées.

Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

9. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable soutiendront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant le thème retenu pour 2021 : « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

10. Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau se tiendra le lundi 17 mai 2021 sur le thème « Le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 ». L'objet de la réunion sera de définir des moyens de rendre la science, la technologie et l'innovation prioritaires dans les stratégies de développement nationales dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Les décideurs de haut niveau auront aussi la possibilité de mettre en commun les données d'expérience, les enseignements et les bonnes pratiques qu'ils retirent de l'application de la science, de la technologie et de l'innovation pour réaliser la série d'objectifs de développement durable dont il sera question sous ce thème :

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

11. La Commission aura l'occasion d'examiner au fond le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation sous l'angle de sa contribution à l'objectif 3 lorsqu'elle examinera le thème prioritaire 3 a), « Utiliser la science, la technologie et l'innovation pour atteindre en temps voulu l'objectif de développement durable n° 3 concernant la vie en bonne santé et le bien-être », le mardi 18 mai 2021.

12. Les conclusions du débat seront présentées sous la forme d'un résumé du Président, qui sera adressé pour examen au Conseil et au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil.

Document(s)

E/CN.16/2021/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

13. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

14. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de renforcer celle-ci, en tenant compte de l'approche multiparties prenantes (par. 105).

15. Dans sa résolution 2006/46 relative à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à progresser dans la mise en œuvre de ces textes.

16. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

17. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/76/64-E/2021/11) vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de bonnes pratiques qui sont efficaces, de manière à diffuser ces pratiques et leurs enseignements.

18. Le rapport de 2020 a été établi à partir des conclusions et des recommandations de la réunion-débat que la Commission a tenue virtuellement en janvier 2021, des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46.

Document(s)

A/76/64-E/2021/11 Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

Point 3

Science et technique au service du développement

19. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.

20. Les thèmes prioritaires que la Commission abordera au titre de ce point sont les suivants :

- a) Utiliser la science, la technologie et l'innovation pour atteindre en temps voulu l'objectif de développement durable n° 3 concernant la vie en bonne santé et le bien-être ;
- b) Tirer parti de la chaîne de blocs pour le développement durable : perspectives et difficultés.

21. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui examinera en 2021 le thème d'une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui met l'accent sur les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, et passe en revue les objectifs de développement durable n°s 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17. Les délibérations de la Commission sur le premier thème contribueront directement à l'examen de l'objectif 3.

22. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/17, a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'incidence qu'ont les principales évolutions rapides de la technique, notamment l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Les débats consacrés aux thèmes prioritaires, en particulier au second, répondront à cette demande.

23. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses délibérations à sa vingt-quatrième session, une réunion-débat a eu lieu sous forme virtuelle du 17 au 21 janvier 2021. La Commission sera saisie du rapport de cette réunion-débat.

Document(s)

- | | |
|--------------------|--|
| E/CN.16/2021/2 | Utiliser la science, la technologie et l'innovation pour atteindre en temps voulu l'objectif de développement durable n° 3 concernant la vie en bonne santé et le bien-être
Rapport du Secrétaire général |
| E/CN.16/2021/3 | Tirer parti de la chaîne de blocs pour le développement durable : perspectives et difficultés
Rapport du Secrétaire général |
| E/CN.16/2021/CRP.1 | Report on the intersessional panel meeting |

Point 4

Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

24. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation effectués par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) afin d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors

d'examens précédents, conformément à la résolution 74/229 de l'Assemblée générale et à la résolution 2020/13 du Conseil économique et social.

25. La Commission entendra des exposés sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation du Botswana, de l'Ouganda, de la République dominicaine et de la Zambie.

Point 5

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-cinquième session de la Commission

26. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-quatrième session, la Commission élira, pour sa vingt-cinquième session, 1 président et 4 vice-présidents, dont 1 fera également office de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-cinquième session de la Commission

27. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-cinquième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-quatrième session

28. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa vingt-quatrième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

*Date et heure
(heure de Genève)*

Point de l'ordre du jour et sujet examiné

Lundi 17 mai

14 heures	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires
	Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable	Table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
	Table ronde de haut niveau sur le thème « Le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 »	

Mardi 18 mai

14 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Présentation suivie d'une table ronde de haut niveau et d'un débat
	Thème prioritaire a) Utiliser la science, la technologie et l'innovation pour atteindre en temps voulu l'objectif de développement durable n° 3 concernant la vie en bonne santé et le bien-être	

Mercredi 19 mai

14 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Présentation suivie d'une table ronde de haut niveau et d'un débat
	Thème prioritaire b) Tirer parti de la chaîne de blocs pour le développement durable : perspectives et difficultés	

Jeudi 20 mai

14 heures	Point 2 de l'ordre du jour. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Présentation suivie d'une table ronde de haut niveau et d'un dialogue
-----------	--	---

Vendredi 21 mai

14 heures	Point 4 de l'ordre du jour. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation	Présentation suivie d'un débat
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-cinquième session de la Commission	Élection des membres du Bureau
	Point 6 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-cinquième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-quatrième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	

Annexe II**Membres de la Commission de la science et de la technique
au service du développement à sa vingt-quatrième session**

(43 membres ; mandat de quatre ans)

	<i>Composition*</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1.	Afrique du Sud	2024
2.	Arabie saoudite	2024
3.	Autriche	2024
4.	Bélarus	2024
5.	Belgique	2022
6.	Botswana	2022
7.	Brésil	2024
8.	Burundi	2024
9.	Cameroun	2024
10.	Canada	2022
11.	Chine	2022
12.	Cuba	2022
13.	Égypte	2022
14.	Équateur	2022
15.	États-Unis d'Amérique	2022
16.	Éthiopie	2022
17.	Fédération de Russie	2024
18.	Finlande	2024
19.	Gambie	2024
20.	Guatemala	2024
21.	Guinée	2024
22.	Hongrie	2022
23.	Iran (République islamique d')	2022
24.	Japon	2024
25.	Kenya	2022
26.	Lettonie	2022
27.	Libéria	2022
28.	Madagascar	2022
29.	Népal	2022

	<i>Composition*</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
30.	Oman	2022
31.	Panama	2022
32.	Paraguay	2024
33.	Pérou	2024
34.	Philippines	2024
35.	Portugal	2024
36.	République dominicaine	2022
37.	Roumanie	2022
38.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2022
39.	Suisse	2024
40.	Thaïlande	2022
41.	Turkménistan	2024
42.	Turquie	2022

* Il reste un poste à pourvoir pour un membre issu des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021.